Paris, le 26 novembre 2018- Mardi 27 novembre, la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) reçoit l'UNAIBODE et la Fédération Hospitalière Privée (FHP) dans le cadre des mesures transitoires. Une date importante pour les Ibode à quelques mois de l'échéance du 1er juillet 2019 qui doit rendre effective l'exclusivité de fonction aux Ibode.

Un projet pour sauver la spécialité

Après tant d'années de vaines mises en garde auprès du Ministère de la part des Ibode sur la nécessité de mettre en place des mesures transitoires,
il est aujourd
'
hui inévitable que celles-ci soient débattues ce mardi 27 novembre. Il serait inacceptable qu
'
à nouveau le gouvernement ne
prenne
pas de décision et passe en force
in fine
par manque de temps.

Le Ministère veut-il la mort de la spécialité Ibode ?

L'enjeu est simple. Si le Ministère n'ouvre pas la porte aux mesures transitoires devant permett
r
e l
'
application intégrale du décret du 30 janvier 2015 et
opte pour

la non
application du 1b)
, c
'
est la mort programmée de la spécialité. Le 1b) du décret
«
apporter une aide à l
'
exposition, à l
'
hémostase et à l
'
aspiration
»
,
est la clé de voute de
notre
spécialité
.
Si le Ministère revenait sur ce décret, il serait en contradiction avec le Conseil d
'
Etat
. Celui-ci
, en date du 7 décembre 2016, en validant l
'
exclusivité de fonction aux Ibode
I
'
exprimait par ces mots
:
«
Pour la qualité et la sécurité du patient
»
.
En outre, s
i le gouvernement supprime le 1b), ce serait la première fois qu
'
un gouvernement
dénoncerait
un décret d
'
une spécialité infirmière
,
pourtant appuyé par le Conseil d
'
Etat. Quelle spécialité sera la prochaine dans ligne de mire du Ministère

?

Et le patient ?

Nous nous retrouvons à quelques mois d'une échéance vitale pour les Ibode. Notre profession Ibode va-t-elle être sacrifiée aux profits d
'
intérêt
s
économique
s
sur nos formations, nos salaires et au détriment du patient
?

Des assistants médicaux et pas de formation pour les Ibode

Le gouvernement va créer des assistants médicaux payés par la sécurité sociale et donc par le patient . Il n'a jamais été en mesure de faire appliquer l'obligation de formation pour les Ibode
dans l
'
intérêt du patient.

Si le gouvernement ne met pas en place des mesures transitoires devant permettre l'application du décret ,
le SNIBO mettra tout en
œ
uvre pour
démontrer l
'
importance d
'
avoir du personnel formé et qualifié dans les blocs.